



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

**Comité National des Interprofessions  
des Vins à Appellation d'Origine**

**Rapport du commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012  
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation  
d'Origine  
12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris  
*Ce rapport contient 13 pages*  
Référence : BPAU/EKER



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données, étant fait observer que le rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels est fait verbalement lors de l'Assemblée Générale.

Paris La Défense, le 11 juin 2013

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Bernard Raulet  
Associé

**COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

En Euros

<b>ACTIF</b>	<b>31 décembre 2012</b>	<b>31 décembre 2011</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Dépôt de garantie loyer	10 707	10 707
Titres de participation SOPEXA (note 2)	1 525	1 525
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a)</b>	<b>12 232</b>	<b>12 232</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Créances des adhérents (note 3.1)	264 249	218 651
Provisions sur créances douteuses (note 3.2)	-22 562	-10 227
Fournisseurs - acomptes avancés	0	6 307
Subventions à recevoir (note 3.3)	187 146	189 854
TVA déductible et crédit de TVA	2 842	37 074
Facture à établir et rbt de frais à recevoir	5 159	2 137
Valeurs mobilières de placements - SICAV Trésorerie (note 4)	22 356	22 356
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>388 325</b>	<b>496 040</b>
Dont compte sur livret		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (b)</b>	<b>847 516</b>	<b>962 192</b>
Créances sociales (c)	4 619	120
Charges constatées d'avance (note 8)(d)	25 552	4 695
Produits à recevoir CNAOC (e)		3 155
<b>TOTAL DE L'ACTIF (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>	<b>889 919</b>	<b>982 394</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31 décembre 2012</b>	<b>31 décembre 2011</b>
<b>FONDS PROPRES (note 5)</b>		
Résultats antérieurs mis en réserves	299 800	299 800
Report à nouveau	12 808	810
Excédent (insuffisance) de l'exercice	-1 268	11 997
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (a)</b>	<b>311 339</b>	<b>312 607</b>
<b>PROVISION POUR CHARGES</b>		
Engagements de retraite (note 6)	59 684	53 806
<b>CHARGES A PAYER (note 7)</b>		
Panelis	17 342	121 836
Fonctionnement	38 247	35 495
Actions communes	72 875	27 434
Programme Technique	173 400	201 194
Actions économiques	0	33 907
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER (b)</b>	<b>301 863</b>	<b>419 865</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (c)</b>	<b>81 292</b>	<b>93 873</b>
Avances de trésorerie (d)	102 243	102 242
Produit constaté d'avance Economie 2013 (e)	33 497	
<b>TOTAL DU PASSIF (a) + (b) + (c) + (d) + (e)</b>	<b>889 919</b>	<b>982 394</b>

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2012  
En Euros

CHARGES		2012	2011	PRODUITS	
		2012	2011	2012	2011
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Fournitures		2 882	5 082		
Achat matériel		1 758	12 557		
Loyers et charges		75 453	69 911		
Rémunérations et charges sociales		328 184	289 597		
Frais de secrétariat / consultation		2 510	4 523		
Frais de déplacement et représentation		77 793	65 698		
Frais assemblée générale		13 753	13 713		
Autres frais de gestion		69 316	85 178		
Frais financiers		1 048			
Indemnités président		13 900	13 495		
<b>Total des charges de fonctionnement (a)</b>		<b>584 097</b>	<b>548 754</b>	<b>570 054</b>	<b>557 833</b>
<b>ACTIONS COMMUNES</b>					
Relations Franco		73 506	66 454		
Relations Union Européenne		79 250	64 505		
Cotisations CNVS		9 471	9 285		
Cotisations AIDV		250	1 250		
Cotisation CLAA		3 610	3 500		
Autres actions communes		219 403	69 460		
Cotisation Vins & Sociétés		17 222	28 704		
Stratégie et communication		2 200			
<b>Total des charges "actions communes" (b)</b>		<b>404 912</b>	<b>243 159</b>	<b>388 450</b>	<b>214 036</b>
<b>PROGRAMME COMMUNICATION</b>					
SIA		270 763			
<b>Total des charges "programme communication" (c)</b>		<b>270 763</b>	<b>0</b>	<b>150 000</b>	<b>162 027</b>
<b>PANELS ET ACTIONS ETRANGERES</b>					
Panels Etrangers USA		0	163 185		
Panels Suisse		135 298	135 028		
Monopoles		13 225	13 374		
Etude Restauration		29 000	59 000		
CTI		13 971	14 179		
Euromonitor		20 286	19 320		
Frais communs		5	550		
<b>Total des charges "panels et actions étrangers" (d)</b>		<b>211 785</b>	<b>404 636</b>	<b>214 401</b>	<b>409 580</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE</b>					
Programme technique		38 600	115 287		
Günomo		0	3 915		
Biocides		20 606	100 000		
<b>Total des charges "commissions techniques" (e)</b>		<b>59 206</b>	<b>219 182</b>	<b>44 562</b>	<b>233 000</b>
Action Economique		0	56 700		
<b>EXCEDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE</b>		<b>-14 042</b>	<b>9 079</b>	<b>30 420</b>	<b>135 000</b>
Au titre du budget de fonctionnement		-16 482	-23 123	14 142	
Au titre des actions communes		2 616	4 923	0	
Au titre des panels étrangers		41 264	0	0	
Au titre du Programme communication		-14 644	-13 618	0	
Au titre du programme technique		0	13 300	0	
Au titre de l'action économique		-1 268	11 998	0	
<b>Excédent (insuffisance) global (g)</b>		<b>1 529 495</b>	<b>1 484 429</b>	<b>1 529 495</b>	<b>1 484 429</b>

**COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS**  
**DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE**

ANNEXE

31 décembre 2012

**NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les principes retenus dans l'élaboration des comptes annuels reposent sur ceux définis par le Plan Comptable Général. La comptabilité est tenue en conformité avec les engagements pris par le Comité au cours de l'exercice.

Les programmes d'action font l'objet d'un suivi comptable particulier dans la mesure où ils bénéficient d'un financement spécifique.

Le compte de résultat présente les flux financiers liés aux différentes activités suivies par le Comité au cours de l'exercice dans le cadre de budgets préalablement définis.

Le bilan décrit la situation patrimoniale du Comité au 31 décembre 2012. Les contributions à encaisser en 2013 au titre de l'exercice 2012 sont comptabilisées en produits à recevoir au 31 décembre 2012. Un détail est donné dans la note 3.1.

Les charges restant à payer à cette même date sont présentées sous la rubrique charges à payer dont un détail est présenté dans la note 7.

Les indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés du CNIV aux termes de la convention des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France sont enregistrées au passif du bilan dans le poste « Provisions pour charges ».

Ces indemnités évaluées suivant la méthode prospective tiennent compte d'un âge de départ en retraite fixé à 62 ans et d'un taux de charges sociales de 45 %.

La note 6 retrace l'évolution des engagements retraite décrits ci-dessus.

**NOTE 2 : TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation concernent les actions que le CNIV possède sur la société SOPEXA.

Ils représentent 1% du capital de la société, soit 100 actions d'une valeur nominale de 15,25 €.

Ces titres sont valorisés à leur coût d'achat historique.

**NOTE 3 : CREANCES DES ADHERENTS ET PRODUITS A RECEVOIR****3.1 Créances des adhérents :**

Au 31 décembre, chaque organisme reste devoir au titre de ses contributions les sommes suivantes (en Euros) :

	2012	2011
<b>ALSACE</b>		
Suisse 2012	3 842,46	
<b>BERGERAC</b>		
GTI 2012	547,53	
<b>CIBV BORDEAUX</b>		
Technique ANR 2011	12 000,00	19 950,00
Restauration 2S2011	0,00	5 846,05
Actions communes	2 250,00	2 250,00
Action Economique	7 071,65	12 558,00
Action commune 2ème semestre 2012	36 254,99	
Fonctionnement + Actions communes	42 320,25	
<b>BOURGOGNE</b>		
Panel Suisse		1 840,07
Technique ANR Solde à payer		4 505,00
<b>CIVC CHAMPAGNE</b>		
Avoir cotisations ANR 2009 AG 17/07/2009	-18 765,00	-18 765,00
Génome 2009	22 680,00	22 680,00
Action économique		11 302,20
Actions communes compl. 2011	2 025,00	2 025,00
Biocide 2S2011	16 146,00	16 146,00
Panel 2S2011		11 494,16
Panel Suède 2012	89,70	

	2012	2011
<b>CIVC CHAMPAGNE</b>		
Panel Suède et Suisse 2012	3 480,05	
<b>CAHORS</b>		
Fonctionnement+ANR+Actions communes 2011		10 413,93
Biocides 2S2011		2 392,00
Actions économiques 2011		1 674,40
Panel GTI et Restauration 2011		489,88
<b>CORSE</b>		
Vin&sté	374,10	
Fonctionnement	3 639,54	
<b>CIV LANGUEDOC</b>		
Panel restauration+GTI	3 467,45	
Fonctionnement et actions communes	26 141,01	23 261,79
Panel restauration+GTI+Restauration 2S2011		10 134,53
Biocides 2S2011		7 176,00
<b>INTER OC</b>		
Fonctionnement et actions communes	32 477,76	
Panel restauration 2012	3 588,00	
Panel Norvèges		657,80
Technique ANR 3ième programme		3 600,00
Actions économiques 2011		3 767,40
Biocides 2S2011		5 382,00
Action économiques 2012	2 920,81	
<b>CIVP PROVENCE</b>		
Avoir actions communes	-1 479,01	
Monopoles Québec		1 605,03
Cotisation ANR 28/05/2010		5 985,00
<b>Rhone</b>		
Techniques ANR et actions communes		22 678,60
Panel USA, Suisse	4 608,10	4 608,10
Monopoles Québec		1 605,03
<b>ROUSSILLON</b>		
ANR 2012	1 485,00	
Action économique 2012	2 592,27	

	2012	2011
<b>CIV SAVOIE</b>		
Cotisation fonctionnement 2010		1 669,00
<b>CIV SUD OUEST</b>		
Contribution complémentaire 2007	2 863,41	2 863,41
Cotisation ANR		1 600,00
Panel GTI+restauration 2012	495,86	
Panel GTI 2010	179,40	179,40
Actions économiques 2011		1 674,40
<b>INTER LOIRE</b>		
Fonctionnement et actions communes	50 952,82	
Panel Suisse		1 288,25
Biocides 2S2011		10 764,00
Action commune complémentaire		1 350,00
<b>Total des clients au 31 décembre</b>	<b>264 249,15</b>	<b>218 651,43</b>

### 3.2 Dépréciation des créances anciennes impayées :

	2012	2011
<b>CIVC CHAMPAGNE</b>		
GENOME 2009	-3 273,41	-22 680,00
Biocides 2011	0,00	18 765,00
Actions communes complément	-2 025,00	
<b>CIV BORDEAUX</b>		
ANR 2011	-12 000,00	
Actions communes complément	-2 250,00	
<b>CIV SAVOIE</b>		
Cotisation fonctionnement 2010		-1 669,00
<b>CIV SUD OUEST</b>		
Contribution complémentaire 2007	-2 863,41	-2 863,41
Cotisation ANR 2010		-1 600,00
Panel GTI 2010	-150,00	-179,40
<b>Total provision sur créances anciennes impayées</b>	<b>-22 561,82</b>	<b>-10 226,81</b>

### 3.3 Subventions à recevoir :

	2012	2011
Panel SUISSE 2012	101 473,53	75 956,25
Panel USA - subvention 2011	85 672,12	85 672,12
Panel restauration 80%	0,00	28 225,60
<b>Total des produits à recevoir au 31 décembre</b>	<b>187 145,65</b>	<b>189 853,97</b>

#### NOTE 4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres des SICAV de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les plus ou moins values sont constatées lors de la cession de ces titres.

A la clôture de l'exercice 2012, l'évaluation boursière des 4 actions de la SICAV SOGEMONEVALOR était de 24 098,04 €.

Au 31 décembre 2012, une plus-value latente de 1 741.62 € était constatée sur ce portefeuille.

Au 31 décembre 2011, la plus-value latente était de 1 689 €.

#### NOTE 5 : FONDS PROPRES

L'évolution des fonds propres au cours de l'exercice est constituée par l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Conformément aux décisions d'affectation de résultat prises par l'Assemblée Générale, ils s'analysent par activité comme suit (en euros) :

(en €.)	<u>Au 01/01/2012</u>		<u>Résultat 2011</u>	<u>Au 31/12/2012</u>	
	<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserves</u>		<u>Report à nouveau</u>	<u>Réserves</u>
Fonctionnement AFIVIN Actions communes	-2 011	136 391	-20 044	-22 055	136 391
Projet économique	0	0	13 300	13 300	0
Programme communication	21 622	44 904	0	21 622	44 904
Panels étrangers	7 514	124 036	4 923	12 437	124 036
Technique	-26 314	-5 531	13 817	-12 497	-5 531
<b>Total fonds propres</b>	<b>811</b>	<b>299 800</b>	<b>11 997</b>	<b>12 808</b>	<b>299 800</b>

#### NOTE 6 : ENGAGEMENTS RETRAITE

La valorisation des indemnités retraite arrêtée au 31 décembre 2012 s'établit à 59 684 euros. L'incidence sur le résultat de l'exercice 2012 est une charge de 5 878 euros.

La charge sur l'exercice 2011 était de 5 548 euros.

<u>Engagements retraite au 01/01/2012</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprise</u>	<u>Engagements retraite au 31/12/2012</u>
-	-	-	-
53 806	5 878		59 684

**NOTE 7 : CHARGES A PAYER**

L'analyse des charges restant à payer au 31 décembre est la suivante (en Euros) :

**NOTE 7 : CHARGES A PAYER**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Fonctionnement</b>	<b>38 247</b>	<b>35 495</b>
Frais de déplacement et réunion	3 725	4 983
Divers frais de fonctionnement	2 778	3 768
Honoraires Commissaire aux comptes et experts comptables	31 744	26 744
<b>Programme technique</b>	<b>173 400</b>	<b>201 194</b>
ANR GENOME	0	0
GENOME - Etudes factures à recevoir	120 200	115 200
GENOME - Etudes Beckman à régler	0	0
Biocides	53 200	85 994
<b>Actions communes</b>	<b>72 875</b>	<b>27 434</b>
Nsa Bastille	718	718
Arcturus UE et France	14 675	22 717
AIDV	500	500
QPC	55 912	0
ECHO	950	3 500
RVI	120	0
<b>Panels</b>	<b>17 342</b>	<b>121 836</b>
Panel USA - IRI	0	78 068
Panel-Conso HD	17 342	35 282
Monopole quebec	0	8 486
<b>Action économiques</b>	<b>0</b>	<b>33 907</b>
<b>Total des charges à payer</b>	<b>301 863</b>	<b>419 865</b>

**NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges constatées d'avances, à la clôture de l'exercice, sont les suivantes :

<u>Charges constatées d'avances</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonctionnement	1 586,89	694,97
SIA	23 964,04	4 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>25 550,93</b>	<b>4 694,97</b>

**NOTE 9 : ENGAGEMENTS HORS BILAN****NOTE 9.1. ENGAGEMENTS RECUS**

Le service de contrôle de la régularité des opérations dans le secteur agricole a effectué un contrôle portant sur les subventions communautaires reçues par le CNIV sur les exercices 2008 et 2009.

Suite à ce contrôle, le 13 octobre 2011, France Agrimer a adressé un courrier au CNIV faisant état d'un risque de demande de remboursement des subventions perçues à hauteur de 113 794 euros.

Il est reproché au CNIV l'absence de comptabilité analytique chez son prestataire, la société IRI France. Ce qui est contesté par le CNIV et la société IRI France qui a communiqué ses comptes analytiques postérieurement au contrôle.

Dans ce contexte, la société IRI France s'est engagée à dédommager le CNIV dans le cas où la demande de France Agrimer serait confirmée à hauteur des versements contestés, soit un montant de 113 794 euros.

**NOTE 9.2. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (DIF)**

Les dépenses engagées au titre du droit individuel à la formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre de ce dernier exercice correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 360 heures.

L'intégralité de ces heures n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés et ne fait donc l'objet d'aucune provision.